

Année 2025

Commune de CEAULMONT
Séance du 15/09/2025

**Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de CEAULMONT
Séance du 15 septembre 2025 à 18 H 30**

Sous la présidence de Pierre PETITGUILLAUME, Maire de la commune de CEAULMONT

La convocation a été adressée le 5 septembre 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Délibération portant choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.
- 2) Délibération portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Abloux et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Celon.
- 3) Délibération portant Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Nicolas ROUTET, M. John LE MENTEC, Mme Julie JAOUEN, M. Loïc HÉMERY, Mme Françoise VALENTIN, M. Frédéric SIMON, Mme Paméla GAUTIER, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Catherine AUMAITRE, Mme Pascale ADAM.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jérôme GABILLAUD (a donné pouvoir à Mme Anne-Laure BODIN), M. Jean-Marc DAVID (a donné pouvoir à Mme Julie JAOUEN)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Loïc HÉMERY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 11 juin 2025.

1 - Délibération portant choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Lors de la réunion de la Commission des Travaux et la Commission des Finances du 12 août 2025, il a été décidé d'effectuer les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Ces travaux consistent au remplacement du chauffage électrique par un chauffage par pompes à chaleur, au remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage LED et à l'isolation du plafond.

La subvention accordée par l'État, dans le cadre de la DETR, se monte à 37 % soit 19 610.90 €.

La subvention accordée par le Département, dans le cadre du Fonds d'Action Rurale, se monte à 42.06 % soit 22 295 €.

Le Maire fait part au Conseil Municipal du choix des entreprises retenues par les commissions des travaux et des finances pour la réalisation des travaux :

Electricité Générale : Entreprise GABILLAUD : 5 537 € HT soit 6 644.40 € TTC

Chauffage : Entreprise GABILLAUD : 29 918.43 € HT soit 35 902.12 € TTC

Isolation : LA PLAQUE CELSIMONTAINE : 18 660.00 € HT soit 22 392.00 € TTC

Reste à charge pour la commune : 12 209.53 € HT soit 23 032.62 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter les devis et le choix des entreprises retenues par les Commissions des travaux et des finances.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

2- Délibération portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Abloux et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Celon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 70-3354 DDA/2236 du 25 septembre 1970 portant constitution du syndicat définitif des Eaux de la région de Saint-Benoît-du-Sault – Sacierges-Saint-Martin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 1964 portant constitution du Syndicat intercommunal des eaux de Celon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 85.E.2603 du 27 novembre 1985 portant modification de la dénomination du Syndicat intercommunal des Eaux de la région de Saint-Benoît-du-Sault – Sacierges-Saint-Martin nommé syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Abloux ;

Vu les délibérations des comités syndicaux du Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Abloux du 11 avril 2024 et du Syndicat intercommunal des eaux de Celon du 14 mai 2024, proposant la fusion des syndicats, et approuvant les statuts du futur syndicat ;

Considérant qu'il appartient au Préfet d'arrêter le projet de périmètre du nouveau syndicat dans le délai de deux mois à compter de la première délibération transmise à l'initiative de l'organe délibérant du ou des syndicats dont la fusion est envisagée, soit à compter du 10 juin 2025, date de réception par la Préfecture de l'Indre de la délibération votée par le Syndicat intercommunal des eaux de Celon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2025 portant projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Abloux et du Syndicat intercommunal des eaux de Celon ;

Vu le projet de statuts du nouveau syndicat ci-annexé ;

Le Maire expose le projet de périmètre et de statuts du nouveau syndicat au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet de périmètre et de statuts du nouveau syndicat.

3- Délibération portant Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Cette mise à jour permettrait entre-autre d'intégrer les voies nouvelles et les classements dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal a décidé de classer les voies suivantes dans son domaine public :

Chemin rural en voie communale

- Passage des Vignerons dans « Villarnoux » pour une longueur de 32 m (VC 229)
- Impasse la Pierre à la Marthe dans « les Granges » pour une longueur de 170 m (VC 11)
- Voie des Brandes à Richet dans « Ceaulmont » pour une longueur de 26 m (VC 206)

- Voie du Calvaire à « la Grande Barre » pour une longueur de 20 m (VC 19)
- Chemin des Aubiers dans « le Multon » pour une longueur de 75 m (VC 230)

La longueur de certaines routes a été mise à jour.

Le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.143-3 du Code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal.

Le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement et la carte de la voirie communale établis par l'Agence Technique Départementale 36 dans le cadre de l'assistance à la gestion de la voirie communale.

Le tableau de classement est modifié comme suit. (Cf tableau ci-joint)

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de classement conformément au tableau et à la carte annexés à cette délibération.

En conséquence, le linéaire de la voirie communale est désormais porté à 13 528 m de voies communales.

4 – Questions diverses

- **Classement Château de la Prune au Pot :** M. le Maire informe le Conseil Municipal du classement en totalité des vestiges du château de la Prune-au-Pot appartenant à M. et Mme Claude et Bernadette AGUTTES, y compris le sol des parcelles concernées au titre des monuments historiques par arrêté du 5 juillet 2025.
- **Colis des Aînés :** Mme Françoise VALENTIN propose de commander les colis des Aînés chez Papilles et Millésimes comme les autres années. Proposition validée par les membres du Conseil Municipal.
- **Repas intergénérationnel :** Le repas intergénérationnel aura lieu le 23 novembre 2025 et sera concocté par M. Etienne RAULINE du restaurant « Le Coco'vin ». Inscriptions auprès de Mme Françoise VALENTIN.

- **Panneaux d'affichage** : M. Jean-Marc DAVID, par l'intermédiaire de Mme Julie JAOUEN, signale à nouveau la dégradation des panneaux d'affichage dans les villages. Il serait souhaitable de les faire réparer.

- **Flyers DARC AU PAYS** : M. Jean-Marc DAVID fait part également de la non-distribution des flyers au village de l'Auvergne pour DARC AU PAYS, ce à quoi Mme Anne-Laure BODIN répond qu'elle a effectué elle-même la distribution dans ce village mais qu'elle n'avait pas mis de flyer dans la boîte aux lettres de M. Jean-Marc DAVID car ce dernier lui avait signalé son absence le jour du concert.

- **Abribus de la Prune** : M. Nicolas ROUTET demande si l'abribus de la Prune sera bientôt remplacé. M. le Maire lui répond favorablement en lui indiquant que la mairie venait de recevoir l'acceptation de l'assurance et que l'abribus serait commandé dès le lendemain de la réunion.

- **Club de Football** : Suite à sa rencontre avec le Président du Club de Football, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en sommeil du Club dûe à 9 départs de joueurs. Le Maire lui a demandé de retirer les filets de but pendant cette mise en sommeil.

- **Effectifs scolaires** : Mme Julie JAOUEN nous fait part de l'augmentation des effectifs scolaires. En effet, notre école compte 34 élèves cette année.

- **Container Ordures Ménagères au bourg de Ceaulmont** : Mme Catherine AUMAITRE nous fait part du signalement de M. et Mme PELVET concernant l'état déplorable du container des Ordures Ménagères du bourg de Ceaulmont.

- **Courrier d'information de M. Rudy ADAM** : Mme Pascale ADAM donne un courrier d'information à M. le Maire de la part de M. Rudy ADAM, demeurant à Bazaiges, concernant un incident survenu le 20 juin 2025 avec les agents communaux au sujet d'un droit de passage. Cette lettre est lue à l'ensemble du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h10

Liste récapitulative des délibérations :

- 1) **D2025-19** : Délibération portant choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.
- 2) **D2025-20** : Délibération portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Abloux et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Celon.
- 3) **D2025-21** : Délibération portant Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Loïc HÉMERY

Pierre PETITGUILLAUME